

Epistémologies, Méthodologies et Atelier Recherche
Séminaire M2 RECHERCHE - Tronc commun Tours, Angers, Le Mans - 2020-2021

Valentin FEUSSI
CIRPaLL
valentin.feussi@univ-angers.fr

Journée du 16 octobre 2020

Francophonies : langues, diffusion, réception

A partir de situations de francophonies, ce séminaire abordera des questionnements liés à la diffusion-réception des « langues ». Mon propos consistera à expliciter la pertinence d'une approche de la réception, à partir de points de vue variés mais toujours liés aux expériences des personnes concernées par les situations étudiées. Des exemples précis permettront de comprendre que, contrairement au point de vue de la diffusion qui est institutionnel et envisage les « langues » sous une démarche sémiotique, la perspective de la réception fait de la diversité le fondement de la vie et conçoit les « langues » comme des phénomènes expérientiels et réflexifs. Dans le prolongement de la vision du monde d'Humboldt, ce regard révélera par ailleurs l'arrière-plan autobiographique fondamental (Gusdorf, 1991) lié à toute catégorisation des « langues », pour une francophonie de la réception.

Sur le plan méthodologique, nous analyserons des descriptions de « langues » en contextes de diversité. Je partirai des exemples du francanglais et du nouchi (deux parlars urbains et générationnels de situations francophones d'Afrique) pour rendre compte d'une conception des « langues » qui repose moins sur les aspects formels que sur les dimensions sensible, imaginaire et un travail d'historicisation. Dans cette optique, l'exemple de l'insécurité linguistique permettra de réfléchir à des processus appropriatifs de « langues » dans lesquels les signes occupent une place périphérique. Il s'agira de s'inspirer d'Humboldt (1969, 1974) et de Manessy (1993, 1994) pour considérer quelques approches qualitatives et socio-historiques de description des « langues ».

Le séminaire se terminera par des discussions sur des projets d'étudiants. On soulignera quelques dimensions qualitatives et réflexives de ces projets qui pourraient permettre une exploration de perspectives diversitaires et historicisées, dans l'optique de réfléchir aux projets politiques implicites aux « langues » dans les situations envisagées.

Quelques références bibliographiques

- Baggioni, D., 1996, « Eléments pour une histoire de la francophonie (idéologie, mouvements, institutions) », Robillard, Didier de et Michel Beniamino, *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, pp. 789-806.
- Bretegnier, A., 2002, « Regards sur l'insécurité linguistique », in Bretegnier Aude et Gudrun Ledegen (éds.), *Sécurité et insécurité linguistique – terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques- en hommage à Nicole Gueunier*, Paris, L'Harmattan, pp. 7-32.
- Canut, C., 2016, « "La langue de chez soi, ce n'est pas une chose imbécile..." ». Fluctuation des discours anti-francophones au Mali » in Laurence Arrighi et Annette Boudreau (dir.), *Langue et légitimation. La construction discursive du locuteur francophone*, Presses de l'Université Laval, pp. 79-103.
- Castellotti, V., 2017, *Pour une didactique de l'appropriation. Diversité, compréhension, relation*, Paris, Didier, Collection langues et didactique.
- Chabrolle-Cerretini, A.-M., 2007, *La vision du monde de Wilhelm von Humboldt. Histoire d'un concept linguistique*, Lyon, ENS Éditions.
- Chnane-Davin, F., F. Lallement et V. Spaëth (coord.), « Enseigner la Francophonie, enseigner les francophonies », *Recherches et applications. Le français dans le monde*, N°64.
- Debono, M., 2016, « Deux grandes conceptions de la réception (et leurs places respectives en sociolinguistique francophone) », *Glottopol* n°28, pp. 190 – 205.
- Dilberman, H., 2006, « Wilhelm Von Humboldt et l'invention de la forme de la langue », *Revue philosophique de la France et de l'étranger* 2006/2 (Tome 131), pp. 163-191 - DOI 10.3917/rphi.062.0163
- Feussi, V. et D. de Robillard, 2017, « « la francophonie » : prolégomènes à une perspective de la réception », *Les « francophonies » africaines. Bilans et perspectives, Le français en Afrique* n°31, pp. 15-43
- Feussi, V., 2018, *Francophonies – relations – appropriations. Une approche historicisée et expérientielle des « langues »*, Note de synthèse d'HDR, Université de Cergy-Pontoise – France.
- Gusdorf, G., 1991, *Auto-bio-graphie. Lignes de vie 2*, Paris, O. Jacob.
- Hamers J. F. Un modèle socio-psychologique du développement bilingue. In: *Langage et société*, n°43, 1988. Conférences plénières du colloque de Nice : Contacts de langues : quels modèles. pp. 91-102; doi : <https://doi.org/10.3406/lsoc.1988.3003>
- Humboldt, W. v., 1969, *De l'origine des formes grammaticales suivi de Lettre à M Abel Rémusat*, Éditions Ducros.
- Humboldt, W. v., 1974, *Introduction à l'œuvre sur le kavi et autres essais*, traduction et introduction de Pierre Caussat, Paris, Seuil.
- IFA, 2004, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUF
- Klinkenberg, J.-M., 2015, *La langue dans la cité. Vivre et penser l'équité culturelle*, Liège, Les Impressions nouvelles.

- Mahmoudian M. et L. Mondada, *Le travail du chercheur sur le terrain. Questionner les pratiques, les méthodes, les techniques de l'enquête*, Cahiers de L'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage, N°10, Université de Lausanne
- Mahmoudian M., 2012, « Humboldt et la linguistique d'aujourd'hui », *Cahiers de L'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage*, n° 33, pp. 257-277.
- Manessy, G., 1993, « Vernacularité, vernacularisation » in Robillard et Beniamino, *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, pp. 407-417.
- Manessy, G., 1994, *Le français en Afrique noire - Mythes, stratégies, pratiques*, Paris, L'Harmattan.
- Manessy, G., 1995, *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires. Procès et genèse*, Paris, CNRS.
- Noutchié Njiké, J., 2003, *Civilisation progressive de la francophonie*, CLE International.
- Robillard, D. de, 2000, « Histoire de la diffusion du français dans les pays non-francophones : faits et éclairages » in Antoine G. et Cerquiglini B. (éds.), *Histoire de la langue française. 1945 – 2000*, CNRS – Editions, pp. 623 – 641.
- Robillard, D. de, 2017, « Apports d'une sociolinguistique mauricianiste : éthique et politique de la réception », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n°17, volume 2, pp. 15-44.

Diffusion vs réception en francophonies

Extrait 1 : « de la coutume à la mode »

Cet extrait vient de l'enregistrement d'un cours (« Commentaire grammatical et stylistique ») adressé aux étudiants de 3^{ème} année de Licence de Lettres de l'Université de Douala au Cameroun. La leçon du jour porte sur l'analyse grammaticale de « Limbe », poème extrait du recueil *Pigments* de Léon-Gontran Damas.

- 1.Ens : « La danse, le jour, la coutume/ l'auteur a commencé par quoi ?
- 2.Etudiants : La coutume
- 3.Ens : La coutume ou les coutumes ?
- 4.Etudiants : LA coutume
- 5.Ens : Comment est-ce que le Blanc a volé LA coutume ...exemple/
- 6.Etu 1 : Je prends le cas de la religion
- 7.Ens : Oui
- 8.Etu 1 : Les Blancs nous ont volé l'adoration des xxxxx rituels/ pour nous forcer à endosser la religion chrétienne
- 9.Ens : voilà...déjà la religion, oui/
- 10.Etu 2 : je dirais, l'imposition de la langue
- 11.Ens : l'imposition/
- 12.Etu 2 : l'imposition du français
- 13.Ens : oui/
- 14.Etu 2 : xxxx nous devons en principe utiliser une langue, notre langue maternelle
- 15.Ens : oui, ils nous ont volé même nos mots ! On mettra ça dans la catégorie des mots. mais la coutume c'est-à-dire nos pratiques/ elle a cité déjà les cérémonies d'offrande, nos vieux rituels/ qui n'existent plus du FAIT de la colonisation, oui/ ...la ?
- 16.Etu 3 : l'éducation
- 17.Ens : l'éducation/ ...l'éducation, voilà une autre, l'éducation qui rentre dans nos pratiques d'avant, la pratique d'aujourd'hui est autre/ l'éducation que nous avons aujourd'hui est une éducation à l'occidentale/ et non pas une éducation à la manière traditionnelle, oui...la religion, l'éducation
- 18.Etu 4 : monsieur !
- 19.Ens : oui ?
- 20.Etu 4 : et même au niveau des vêtements, la mode
- 21.Ens : la mode/
- 22.Etu 4 : oui
- 23.Ens : voilà/
- 24.Etu 4 : on va avoir, on doit s'habiller d'une manière décente
- 25.Ens : décente/
- 26.Etudiants : (gloussements)
- 27.Etu 4 : oui, traditionnelle monsieur
- 28.Etudiants : (rires, brouhaha)
- 29.Ens : (couvert par le brouhaha) Voilà, traditionnelle/ et aujourd'hui/ on a des vêtements à l'occidentale xxxxxx nos habitudes alimentaires, et cætera ».

L'enseignement de la francophonie

« De manière générale, « les professeurs de français langue étrangère [...] se définissent comme « francophones ». Ces professeurs du monde entier expriment un réel besoin de développer un sentiment d'appartenance à cet espace. Ils apprécient les événements et manifestations qui mettent en valeur la diversité des cultures des pays francophones (les animations proposées dans les établissements scolaires pour la célébration de la journée de la Francophonie le 20 mars illustrent souvent la variété des accents, les différences culinaires, les rythmes musicaux ...). Ils veulent aussi partager leur propre culture en français avec les autres francophones. C'est pour eux ce qui crée cette communauté internationale » (48).

« Les professeurs de français (de langue maternelle, seconde ou étrangère) jouent un rôle majeur pour la diffusion de la langue française et de la francophonie » (49)

« on ne devient pas professeur en traversant les portes de l'école pour ne plus l'être en ressortant comme le fait un machiniste dans une manufacture. On le devient au moment où on accepte cette tâche de transmettre son savoir et on le reste tout au long de sa carrière. Ce titre d'enseignant représente un rôle à jouer dans nos relations sociales, professionnelles et personnelles et c'est notre responsabilité de conserver notre intégrité envers notre profession et envers soi-même. De cette façon, on peut arriver à atteindre une certaine énergie positive. ... Être un bon enseignant c'est de comprendre, d'accepter et de jouer son rôle envers ses étudiants, les gens qui nous entourent et surtout envers soi-même. » (portfolio professionnel de Mathieu Gagnon, professeur de FLS - <https://sites.google.com/site/portfomgagnon/bilan-reflexif/ma-vision-de-l-enseignement>)

« La description linguiste : des modèles programmables d'interprétations ?

Des fondements historiques

« Pour revenir au français tout en restant dans la perspective historique, l'ouvrage de Cerquiglini (2007) est révélateur d'autres manipulations qui ont permis à des moines et scribes, dès le Moyen-Âge, de confectionner cette langue à l'aide de processus particulièrement orientés vers l'écrit et la stabilité des formes : « orthographe savante », « lexique refait », « grammaire réglée ». Langue vulgaire produit du mélange de différents patois du domaine d'oïl mais écrit en variétés gallo-romanes, le français devient par ces procédés une « langue sérieuse ». Désireux de « donner à la langue une origine gratifiante », une « ascendance louable », il convenait en effet d'éloigner le trouble causé par « la mouvance des formes et des vocables » observée dans les différents patois (Cerquiglini, 2007 : 128). Au fait, ce qui motive ainsi les travaux de façonnage puis de stabilisation du français, c'est l'« angoisse de la bâtardise » (Cerquiglini, 2007 : 128-129) du fait de la vulgarité des formes dialectales. Le procédé décrit par Cerquiglini (2007 : 57) consiste en ce sens à « homogénéiser » un archétype « fait de pièces et de morceaux », « d'en unifier l'expression », bref de procéder à des manipulations particulièrement subjectives qui permettront, avec le temps, de mettre sur pied la langue du Royaume de France.

Le lien entre cette stabilisation (par peur d'affronter et de prendre en compte la diversité dans les projets politiques et institutionnels) explique la rationalité grammaticale (qui sera considérée comme fondement dans la constitution de la nation française) dont parle Henry-Lorcery (1988). Ce dernier montre en effet que dès la fin du Moyen-âge commence une politique qui fera établir, au milieu du XVII^e siècle « la juridisation de la grammaire » du fait « d'une politique volontariste de la langue, marquée avec éclat dans les deux grandes décisions qui ont jalonné le processus de standardisation de la langue française : l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, et l'institution de l'Académie française en 1635 » (Henry-Lorcery, 1988 : 488). Le rôle de la grammaire est alors de perpétuer « la codification de la langue », et en même temps de penser cette langue en rapport avec des enjeux plus politiques, la langue étant désormais présentée comme le ciment de la nation.

Que comprendre de ce rapprochement entre les pratiques actuellement observables dans les descriptions linguistiques et ces éléments d'histoire du français ?

La première observation est cette collusion entre scientifiques et institutions. Certes, cela peut conduire à la production d'un modèle scientifique qui permet de (1) *sécuriser le chercheur* qui, grâce à ce savoir savant, détiendra « un certain pouvoir sur la production du texte, partant sur celle du sens et de l'interprétation » (Souchier et Jeanneret, 2002 : 101), moyen subtil de « faire autorité » (Vial, 2013 : 42) dans l'ensemble de la

société. Cela conduit de facto à l'émergence d'une classe de tous ceux qui auraient développé des compétences en ce français (langue du linguiste). Sous la Révolution française, il s'agissait d'individus qui

« disposaient d'une solide éducation classique et [qui] savaient s'exprimer oralement. Lorsqu'il était temps de parler en public, ces bourgeois instruits ont su puiser dans la littérature des Lumières les idées, les mots, les phrases et les éléments de discours qu'il leur fallait pour impressionner les foules. Pour ce faire, ils ont eu recours à l'éloquence, que ce soit dans les discours de contestation, de dénonciation ou de revendication »¹.

On assiste ainsi à une stratification sociale avec, sur le plan sociolinguistique, la projection d'un fonctionnement diglossique entre le français et les patois :

« On ne vivait pas au-dessus de sa condition, on ne parlait pas non plus au-dessus de sa condition. On ne se faisait pas facilement à l'idée d'adopter le langage de la caste supérieure pour jouer au monsieur ou à la dame. Les rares habitants du village qui se livraient à cette parodie étaient aussitôt réduits au silence par les moqueries. » (Chaurand 1999 : 365)

Cette collusion permet également (2) aux institutions de disposer d'*outils scientifiquement objectivés* pour construire / stabiliser des repères sociaux et politique. La langue paraît en ce sens emblématique d'une identité nationale. On assiste alors à l'élaboration de plusieurs réflexions avec en arrière-plan une idée que défend Barère² (« chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous ») qui connaîtra son faite dans le rapport de l'enquête sur les patois qu'effectue l'Abbé Grégoire (figure dominante de la Révolution française) qui déclare en 1793 : « il est plus important qu'on ne pense en politique d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers, qui prolongent l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés »³. Les termes et expressions « extirper », « idiomes grossiers », « enfance de la raison » et « vieillesse des préjugés » sont éclairants pour notre propos. Ils traduisent d'une part la dévalorisation des patois coupables de construire une atmosphère d'instabilité politique au sein de la République. *L'angoisse des chercheurs trouve ainsi un écho très favorable en l'angoisse des hommes politiques* anxieux de ne pouvoir contrôler les projets de tous, ce qui les conduit à proposer un modèle de société fondée sur la production de règles prévisibles [...].

Par leurs capacités à stabiliser, ces procédés vont déboucher sur des procédés institutionnels visant à orienter / imposer un système de pensée citoyen pour le peuple. C'est ce que nous voulons mettre en évidence, des processus interprétatifs fondés sur la vérification qui suppose des conditions de légitimation / véridicité en amont.

Contrôler les (mécanismes de production d') interprétations

Les différents instruments de contrôle prennent tout leur sens, les parallèles entre les interprétations des linguistes et autres scientifiques avec les outils juridiques de construction de l'Etat étant cadrés par un esprit, celui de la rationalité.

Au regard de l'argumentaire pour ce projet et de références bibliographiques soutenues par la DGLFLF, on peut penser que la DGLFLF serait un héritier de l'Abbé Grégoire. L'ouvrage de Pierre Jocelyn, *Les langues numériques* affiche clairement en ce sens qu'un des objectifs majeurs du modèle numérique est de pouvoir relever un « défi technologique », celui de

« faire en sorte que la faculté de langage, de notre⁴ langage, écrit et oral, soit prolongé au sein des machines à travers des besoins aussi divers qu'échanger, s'exprimer, créer, rechercher, classer, analyser, diffuser, reproduire, vérifier » (Jocelyn, 2007 : 12).

Pour revenir aux écrits numériques, ces orientations indiquent un couplage des méthodes des SDL et des TIC (Liénard et Zlitni, 2011), qui conduit à un modèle interprétatif dans lequel le locuteur-interpréteur n'apparaît aucunement puisque les différents outils d'interprétation sont objectivés et rappellent, comme l'a indiqué Stuber (*supra*), des dispositifs « intelligents » qui permettent d'élaborer des compréhensions complètement reproductibles et donc entièrement programmables. L'ouvrage de Jocelyn (2007) s'inscrit, en ce sens, dans la continuité de la juridification de l'Etat soutenue sur le plan linguistique par des procédés de la rationalité

¹ http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm

² http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm

³ http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm

⁴ Pronom qui n'est pas neutre et qui rappelle cet élément commun à toute la nation, la langue.

grammaticale⁵. Dans cette logique, on peut comprendre les interprétations privilégiées dans les descriptions linguistiques en SDL comme des moyens de conforter et renforcer le monolinguisme de l'Etat, une continuation de l'œuvre des scribes et moines qui ont été à l'origine de la fabrication en partie « artificielle » du français (Cerquiglini, 2007).

De ce point de vue, la valeur technique du terme numérique est alors perçue comme originale puisqu'il repose en partie, selon Vial (2013 : 80-88), sur « une informatisation des dispositifs » (de production de sens). On ne devrait donc pas être étonné de la volonté d'en faire un système de fonctionnement objectif, mais surtout de la déification dont il est l'objet. En effet, Sérís (in Vial, 2013 : 63) affirme que la technique a toujours été systémique :

« La technique [...] a toujours tiré son efficacité de sa capacité à faire système, à la fois système des techniques matérielles et système de celles-ci avec les autres techniques et avec le système des rapports sociaux. Loin d'être une perversion tard venue, c'est un trait récurrent ».

Par extension, les langues utilisées dans les échanges électronique tout comme le numérique dans son ensemble n'y échapperont point ! Ce « fétichisme de la technique n'est [pourtant] rien d'autre que l'expression d'un imaginaire anxieux construit sur l'angoisse de perdre le contrôle de la société industrielle » (Vial, 2013 : 43). Et la voilà, cette angoisse à l'origine des outils d'anticipation sur les sens produits, de contrôle et même de surveillance⁶. Les différents enjeux sont tus. Les motifs des choix interprétatifs sont passés sous silence. Est passée sous silence l'idée que cette angoisse observée face à l'instabilité des usages électroniques participe malgré tout de représentations sociales avec des conséquences observables sur les constructions sociolinguistiques et sur le modèle social présenté. L'objectif de ces dispositifs de programmation, pour celui qui tire les ficelles, est non seulement de faciliter un contrôle de l'environnement⁷, mais surtout de garantir la main mise sur les interprétations⁸.

Cet émerveillement est étonnant étant donné que par rapport aux autres systèmes techniques, l'ordinateur n'a rien de mystérieux. Pareillement, « le médium algorithmique ne prend pas de décisions et n'agit pas de manière autonome » (Levy, 2013 : 12). Bien que des linguistes et autres scientifiques présentent le numérique comme une « révolution », il s'agit, au fait, d'un système technique certes plus récent et plus sophistiqué. Par contre, sur le plan de la fonctionnalité, il n'est pas si différent des autres machines et techniques développées par l'homme pour voiler ses insuffisances et ses inquiétudes, pour se donner l'illusion de contrôle sur tout son environnement. Pour lui donner une place centrale, nul besoin de rappeler la fragilité de l'humain qui fabrique cette machine, au fond, pour voiler sa vulnérabilité. Par égoïsme, le chercheur aura intérêt à ne pas insister sur ses représentations, sinon il mettrait le roi à nu. »

Feussi, Valentin, « Les pratiques linguistiques numériques/électroniques : une source d'angoisse pour les linguistes ? », Debono, M., *Corpus numériques, langues et sens. Enjeux épistémologiques et politiques*, Peter Lang, pp. 119-143.

Les machines, au service de la rénovation de l'enseignement du français

« La didactique du FLE s'est donc constituée et normalisée grâce à l'intégration des auxiliaires techniques modernes (la radio, la télévision et surtout les laboratoires audio-visuels) et à l'élaboration d'outils pédagogiques établis suivant des approches scientifiques (comme le français fondamental). Le recours aux moyens audiovisuels (associant le son et l'image) et aux techniques de reproduction et d'enregistrement du son (le laboratoire de langue) modifie en profondeur les pratiques de classe ainsi que la nature de l'objet d'enseignement. L'adoption à bon escient d'un support ou d'un outil nouveau, quand il est le fruit d'une évolution socio-économique, change le rapport au savoir et sa transmission. »

⁵ Debono (2013 : 229-230) soutient l'idée d'une « intrication » entre les processus : si la « stabilisation de la langue constitue le socle du droit unifié », en même temps, « les vastes réformes juridiques initiées au XVIème siècle vont servir de cadre au processus de grammatisation ». C'est dire que par récursivité, la rationalité juridique sert de fondement pour élaborer la rationalité grammaticale qui, en retour, est l'élément fondamental de la rationalité juridique.

⁶ On assiste depuis le début de l'année 2013 à des escalades par médias interposés entre pays autour de l'espionnage NSA. Cette Agence procède ainsi par enregistrements automatiques de conversations à l'aide de logiciels, par récupération de SMS en fonction de mots clés. Par ce système globalement appelé "Boundless Informant" (voir « Comment la NSA espionne la France », *Le Monde.fr*, 21.10.2013 à 06h01), l'hégémonie des Etats-Unis et leur volonté de contrôler le monde à travers le contrôle des systèmes informatiques de communication sont ainsi reconnues et affichées.

⁷ En ce sens, ce procédé rappelle également des aspects caractéristiques des représentations sociales (Georgiou, 2001).

⁸ La question du sens structure en fait ces productions.

« Malgré ses apports possibles à la didactique des langues, la confiance en la technique, sous sa forme matérielle ou en tant que démarche, ne doit pas oblitérer la dimension humaine de l'enseignement. »

Isabelle Cros, « Rôle de la technique, comme fin et moyen, en FLE : de l'élaboration de la discipline aux innovations contemporaines », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 58-59 | 2017, mis en ligne le 04 juin 2018, consulté le 27 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfiles/4459>

Une approche de la réception : l'appropriation des langues

Une conception pragmatiste de la réception

Ces discours épilinguistiques ne viennent pas de nulle part : ils sont les répétitions et les réactualisations de multiples discours antérieurs qui ont forgé des perceptions coloniales puis néocoloniales ancrées dans le corps des citoyens français, *incorporées*, aujourd'hui encore (Cécile Canut, 2007b : 49-72). Ces constructions idéologiques d'une Afrique rehaussée par la francophonie – fût-elle celle des marges littéraires venues supposément « régénérer » *la langue*² – s'inscrivent dans une longue histoire politique française, coloniale et postcoloniale, au cours de laquelle le français a été imposé comme *la langue de la civilisation, la langue des Lumières et de la raison, la langue des droits de l'homme*, etc. Cette histoire complexe a été décrite dans quelques ouvrages (Lodge, 1993 ; Meschonnic, 1997 ; Canut, 2007a et 2008), et c'est dans ce cadre épilinguistique que d'autres discours émergent aujourd'hui. Face à ce flot de discours pro-francophones, qui perdurent sous l'effet de diverses stratégies politiques internes et externes aux pays africains – où se joue prétendument l'avenir économique et *politique* de la francophonie –, interrogeons-nous plutôt sur les discours actuels qui se présentent comme opposés : les contre-discours, les discours anti-francophones, ceux qui s'en prennent ouvertement à l'impérialisme francophone. D'où viennent-ils et que proposent-ils ? Comment et par qui sont-ils élaborés ? Sont-ils des discours subversifs qui renversent totalement la vulgate coloniale en matière linguistique ?

Cet article vise à analyser les processus de circulation discursive dans la construction des frontières linguistiques : si les discours d'homogénéisation élaborés à partir de 1539 en France – impliquant, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, les processus de catégorisation, nomination et hiérarchisation – ont imposé au XIX^e siècle le français comme outil de civilisation des peuples dits « sauvages » et « arriérés » au nom de la suprématie du peuple français, les discours actuels de valorisation des langues africaines reposent, eux, sur des processus d'homogénéisation linguistique branchés sur les approches essentialistes visant à faire des langues des objets patrimonialisés et identitaires, monnaie d'échange sur le marché des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes internationaux luttant notamment contre la disparition des langues, devenues espèces menacées. Si la même formation discursive sous-tend les deux approches (*la langue-objet porteuse de qualités*), l'analyse interactionnelle de deux prises de parole anti-francophones recueillies en 2008 lors d'un forum social permettra de montrer que le jeu discursif avec ces divers positionnements épilinguistiques au regard des langues peut avoir des fonctions multiples et servir des objectifs sociaux, politiques et subjectifs divers, au-delà du seul processus de catégorisation linguistique. Ainsi, *le locuteur francophone peut se déclarer grand opposant à la francophonie tout en étant un fin orateur maniant avec subtilité le « français de France »*. La fluctuation des positionnements, bien loin de renvoyer à un cas particulier ou à une contradiction, constitue au contraire la condition fondamentale des productions discursives impliquées dans des enjeux de pouvoir et des rapports de force.

3. LA MISE EN DISCOURS DU REJET DE LA LANGUE FRANÇAISE

Lunettes noires, débit rapide, voix forte, le jeune Issa Djita s'insurgeait contre la violence de l'expulsion et affirmait qu'en tout état de cause il ne renoncerait pas à retourner en France. Il n'est pas resté longtemps à la tribune, contrairement à d'autres que les animateurs peinaient à déloger : concis, il a parlé avec gravité et relaté son histoire sans détour ni concessions. Une colère, plus ou moins exprimée, était perceptible tout au long du forum dans de multiples modalités verbales ou non verbales chez de nombreux expulsés. Toutefois, elle a pris chez Issa Djita une valeur particulière du fait de la mise en cause du dispositif linguistique reconduisant une fois de plus la domination du français, pour les Français présents sur place. Le jeune homme a, d'une part, commenté son changement de langue – métadiscours sur son propre dire – en indiquant en bambara qu'il refusait de « dire » dans une autre langue. D'autre part, il a ajouté un commentaire sur le commentaire, à travers un discours épilinguistique (« la langue de chez soi n'est pas une chose imbécile ») qui venait légitimer le choix linguistique assumé. Boucle réflexive sur le dire (Authier-Revuz, 1995) et rationalisation épilinguistique, ces deux processus successifs de mise à distance de son propre dire ont eu pour effet de lever une contradiction fondamentale du forum, destiné aux expulsés, mais potentiellement *incompréhensible* pour eux. Plus encore, ils ont posé la question du public effectif et du véritable sens du forum : au-delà de la répartition entre Français et Maliens, puisque les Maliens aux commandes de l'événement maniaient sans difficulté la langue française, une scission entre lettrés et non lettrés a davantage été pointée. À qui l'AME et les associations parlaient-elles ? D'où parlaient-elles ? Quel était l'objectif du forum ? La pluralité des fonctions et des destinataires du forum ne pouvait faire l'économie d'un questionnement, dès lors que les options linguistiques se faisaient au préjudice de certains locuteurs. Si les organisateurs avaient fait le choix du français contre celui du bilinguisme et de la traduction, c'était à l'encontre des premiers concernés : les expulsés, c'est-à-dire des villageois souvent peu instruits.

En utilisant le bambara pour soulever cette question, le jeune homme renversait le processus de domination, mais, plus encore, il décidait de s'adresser à *un* public (les bambarophones), et en contrepartie de se passer d'un autre : c'est à ces Français non bambarophones qu'il revenait de s'adapter, et non l'inverse, semblait vouloir indiquer le jeune intervenant. Si pareille attitude visait bien évidemment à inverser les rôles sur place, elle n'en cherchait pas moins à faire valoir l'exclusion dont sont victimes les non-francophones en France. Elle permettait que celle-ci soit expérimentée par les Français sur place, sous la forme d'une marginalisation de leur présence, au profit d'une réévaluation des locuteurs de « notre langue » propre à dialectiser le rapport entre « les Français » et le « nous » constitué. Cette attaque implicite du dispositif sociolangagier allait bien au-delà d'une simple mise en cause de la situation présente du forum puisqu'elle se poursuivait par un énoncé épilinguistique à valeur généralisante confortant le positionnement subjectif assumé.

5. LES DISCOURS NE DISENT PAS TOUJOURS CE QUE L'ON PENSE QU'ILS DISENT...

Si les deux évènements de parole présentés ci-dessus semblent aller dans le même sens, ils proposent pourtant deux manières de dire le *rejet* du français. Djita Issa n'était pas un locuteur expert et connu, ses propos n'étaient pas traduits et il proposait un discours en bambara afin d'exclure une partie du public. À l'inverse, Mohamed Tabouré se posait en expert, de par son statut de journaliste et d'ancien militant, afin d'occuper la scène le plus longtemps possible. Il construisait son auditoire de manière plus complexe, jouant avec des catégories (Français-Africains/fascistes-pas fascistes). Cette hétérogénéité de l'auditoire était un facteur déterminant de contextualisation des prises de parole, puisque chacun construisait alors un auditoire différent. Toutefois, ces deux prises de parole se différenciaient surtout à propos d'un point crucial : le choix de la langue utilisée. Alors qu'Issa Djita s'exprimait en *bambara* pour asseoir un positionnement étayé par un discours épilinguistique, Mohamed Tabouré avait mené tout son discours en *français*. Ce dernier choix était déterminant quant au public visé : à la différence du premier locuteur, Mohamed Tabouré avait pour objectif de s'adresser en priorité aux francophones. Ce choix aurait pu être perçu en contradiction avec la dénonciation de l'impérialisme francophone dont il était porteur, quelles que soient par ailleurs les nuances apportées. De plus, le maniement stylistique de la langue française et les effets rhétoriques extrêmement maîtrisés de l'orateur ne laissaient que peu de place au hasard dans ces choix. Par quel tour d'esprit Mohamed Tabouré pouvait-il dénoncer le « diktat » de la francophonie tout en faisant montre d'une remarquable maîtrise du français ? L'hypothèse est Française (colons ou néo-colons) et « nous » (les Africains), autrement dit les agresseurs face aux victimes.

Rien de très nouveau finalement, sinon la reproduction d'une situation imposée par le colonialisme puis le néo-colonialisme, laquelle aura toujours donné à la langue française une position de pouvoir et de domination. Ce type de discours, en apparence subversif, ne l'est que très peu dans la mesure où son auteur aurait beaucoup à perdre en se détournant du prestige acquis par la maîtrise de la langue de l'ex-colonisateur. Ce serait pour lui courir le risque de quitter son rang au sein de l'intelligentsia et de ne plus pouvoir tirer parti de la captation qu'elle permettait, de l'intérêt des foules : fustiger la francophonie n'empêche pas de s'en servir à des fins les plus diverses... ou les moins avouables.

Canut, Cécile, 2016, « "La langue de chez soi, ce n'est pas une chose imbécile..." ». Fluctuation des discours anti-francophones au Mali » in Laurence Arrighi et Annette Boudreau (dir.), *Langue et légitimation. La construction discursive du locuteur francophone*, Presses de l'Université Laval, pp. 79-103.

Voir aussi Debono, Marc, 2016a, « Deux grandes conceptions de la réception (et leurs places respectives en sociolinguistique francophone) », *Glottopol* n°28, pp. 190 – 205
http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_28/gpl28_08debono.pdf

Une approche historicisée et expérientielle des langues

« Dans l'espace francophone, ce qui s'écrit sur la francophonie se fait rarement d'un point de vue explicitement revendiqué comme d'« ici ». Il faut bien sûr exclure nombre d'auteurs du « nord » (Canadiens, notamment Québécois, Belges, Suisses) de cette perspective, lorsqu'ils ne parlent pas des autres, puisqu'ils font partie des rares qui écrivent de leur point de vue. La plupart des autres auteurs écrivent dans une posture complexe, difficile à cerner, à plusieurs voix. Leur formation, souvent en France, ou dans une université du « nord », fait qu'ils écrivent probablement d'un point de vue « septentrional », en greffant sur ce point de vue une expérience et des compétences « méridionales ». La question, que nous ne trancherons pas,

est de savoir si ces travaux sont superficiellement « habillés » à l'occidentale pour être validés dans le « nord », mais avec une cohérence et un ancrage foncièrement « méridionaux », ou si, le point de vue créant l'objet, le point de vue « nord » trie, sélectionne, hiérarchise, selon une cohérence du « nord », des expériences du « sud » ? Un exemple de ces situations serait le cas des méthodologies « IFA »⁹ qui préconisaient qu'une sélection d'unités lexicales recueillies par un lexicographe du « nord » soient soumises pour validation à un jury « local » considéré comme « représentatif » (Racelle-Latin, 1988 : XIV). Cependant ce jury ne pouvait que valider une « présélection soumise », ¹⁰ et ne pouvait pas en proposer l'élargissement, si bien que l'on peut sans doute admettre que la logique qui prédominait, dans ce cas, est celle sous-tendue par un point de vue du « nord ». ¹¹ ».

(Feussi et Robillard, 2017, « La francophonie » : prologomènes à une perspective de la réception », *Le Français Afrique* 31 : 16)

- le caractère d'une langue

« Etant donné une structure linguistique particulière, le caractère est l'effet des transformations induites au cours de l'histoire par les locuteurs dans leur usage de la langue et déposée en elle. Rien n'est fixe en effet, des habitudes s'inscrivent peu à peu dans la langue, non seulement au plan sémantique et phonétique, mais dans l'organisation syntaxique elle-même. Les langues ne sont pas données une fois pour toutes, de nouvelles peuvent émerger, d'autres disparaître. [...]. Le caractère d'une langue est ainsi le précipité des actes de discours en tant qu'ils se sont déposés dans la langue » (Thouard, 2000 : 170 - 171).

L'exemple de l'insécurité linguistique

Extrait 1

Enquêteur : « *mais alors est-ce que vous avez peur que les enseignants ou les étudiants jugent votre manière de parler par exemple ?* »

Témoin : *ouais c'est ça, bon, surtout en français, si tu fais une petite faute, là tu vois tout le monde se met à... c'est pas tout le monde quoi, mais y a des gens qui boudent un peu des lèvres là « il a dit 'le' à la place de 'la' », « elle a dit 'il' à la place de 'elle' », c'est ça qui fait un peu.. Et y a des profs aussi, t'as une réponse et il demande « encore », « c'est-à-dire ? », ça fait un peu bizarre quoi. »*

Extrait 2

Gloria : « *Les choses se sont empirées à mon arrivée en France. Je ne savais pas à quel point je tenais à mon identité jusqu'au moment où je me suis confronté à des commentaires négatifs sur ma langue maternelle, mon accent et ma façon de parler le français en France. On m'a dit que le créole était une façon handicapée de parler le français et on a voulu savoir si j'étais dyslexique ou simplement « étrangère » en écrivant le français. Pour quelqu'un qui est fière d'être créolophone, cela a été blessant d'être exposée à une telle situation où sa langue est considérée comme étant une langue « basse » par rapport à la langue française « une langue haute ». Consciente de l'histoire de mon pays (avec le système de l'esclavage) où cela était le cas, je me demande si cela n'est pas probable que ces expériences aient aggravé en quelque sorte ce sentiment de malaise ou d'insécurité que je ressens aujourd'hui envers la langue française. J'ai essayé de m'intégrer en France en excluant le créole avec la peur d'être soumise à d'autres commentaires négatifs qui*

⁹ *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.*

¹⁰ Le jury est composé de « personnes ayant effectué au moins le premier cycle du secondaire » (Lafage, 1993 : 33) ou bien « d'étudiants autochtones, originaires de régions différentes » (Bal, 1984 : XX). En ce sens, ce sont les normes scolaires qui constituent le mètre étalon au moyen duquel toutes ces pratiques sont appréhendées avec, en arrière-plan, toute la puissance symbolique de l'école productrice de la classe des élites qui ont tendance, devant un universitaire (européen de surcroît), à dévaloriser les pratiques locales.

¹¹ Il ne s'agit pas d'affirmer que l'on doit être « natif » d'une situation pour en parler, tous les discours étant légitimes, à condition qu'ils soient suffisamment réflexifs et explicites (Bavoux, 2008 : 342).

n'ont fait qu'aggraver mon malaise par rapport au fait de m'exprimer en français, pour mes devoirs, en cours, et même ailleurs. »

Et d'ajouter : « Je me suis réduite au silence par peur que l'on détecte mon accent et que l'on porte davantage de jugements sur ma langue maternelle ainsi que sur ma façon de parler le français. J'avais juste envie de m'intégrer et qu'on arrête de me traiter d'étrangère. »

Léa Courtaud (à paraître), Feussi et Lorilleux, *(In)sécurité linguistique en francophonies*

L'insécurité linguistique : un sentiment

« Le sentiment d'IL apparaît comme lié à la perception, par un (groupe de) locuteur(s), de l'illégitimité de son discours en regard des modèles normatifs à l'aune desquels, dans cette situation, sont évalués les usages ; et partant, à la peur que ce discours ne le délégitime à son tour, ne le discrédite, ne le prive de l'identité, à laquelle il aspire, de membre de la communauté qui véhicule ce modèle normatif ». C'est ainsi que l'on parle de l'insécurité linguistique comme expression d'un sentiment d'exclusion, d'extériorité, d'exogénéité, comme quête d'admission, de communauté, de légitimité linguistique et identitaire » (Bretegnier, 2002, « Regards sur l'insécurité linguistique », pp. 7-32.).

Une conception phénoménologique de la peur

« Est-ce que le rocher m'apparaît dangereux parce que j'ai peur ? Est-ce ma peur qui confère au rocher escarpé, abrupt, son caractère de dangerosité ? Si c'était le cas, il faudrait que je ressente à cet instant de la peur pour que son caractère périlleux m'apparaisse. Mais ce n'est évidemment pas le cas. Je suis à l'abri, loin de la paroi rocheuse qui tombe à pic dans la mer, je ne ressens pour l'instant aucune menace. La menace ne naîtra que si je tente de m'approcher. Le rocher me repousse comme une zone de dangerosité diffuse, il me tient en quelque sorte à l'écart, et ce n'est que si je commence à m'avancer que je sens mes jambes flancher » (Romano : 2010, *Au cœur de la raison, la phénoménologie*, Paris, Gallimard, pp. 619-620).

Langues, francophonies, appropriations

« Il ne s'agit plus seulement de considérer que le terme appropriation constitue un générique commode pour neutraliser la tension entre acquisition et apprentissage, mais bien de les situer dans des orientations différentes des représentations de l'humain et du développement des connaissances. L'apprentissage traduit un objectif (au moins partiellement) explicite et rationalisé, défini, aux contours relativement stables : on apprend *de la* langue, comme on apprend de l'histoire ou de la biologie et on peut construire des programmes pour organiser collectivement cet apprentissage, le guider de manière relativement fiable, en évaluer les résultats (c'est-à-dire ce que sont censés *savoir* et *savoir-faire* les élèves au terme de cet apprentissage) ; c'est ce que fait l'école et, plus largement, toutes les institutions d'éducation qui, de ce fait, traitent les langues comme les autres « matières » qu'elles transmettent, selon un schéma prévu et rationalisé sans réelle partie prenante des principaux intéressés au niveau du « projet » de cet apprentissage, et sans prise en compte approfondie de leur histoire. » (Castellotti, 2016 : 29-30)

« Ma lecture de Humboldt me conduit à penser que ce dernier ne dissocie pas objet et sujet, individu et société dans le sens où le fondement de l'univers, pour lui, est la force qui anime tout ce qui est organique. Dans le processus de compréhension et de traduction du monde, cette force est prise en charge par des personnes, dans un travail qui révèle différentes perspectives de conceptualisation de la diversité. En ce sens, la diversité serait simplement constitutive de l'humain et aucune des orientations objectives développées

par les linguistes ne serait, seule, suffisante pour traduire la diversité des « langues ». » (Feussi, 2018 : 172)

Comprendre les langues en situations de diversité : L'exemple des parlars « urbains » en francophonies

« On peut seulement come [venir] ici sans speak [parler], fala à know [chercher à savoir] aussi bindiment en lisant comment vous tchatez [parlez], car c'est popo trong [très bien] et le niè [malchance] peut fall [tomber] sur nous... » (Par Tchoko, le 1er avril 2005, 12h48, sur www.grioo.com.)

(traduction : « On peut juste venir ici sans rien dire, chercher à connaître un peu votre façon de parler rien qu'en [vous] lisant, car c'est fort et la malchance peut tomber sur nous » - Telep, xxxx)

gars c fort! Moi même je m'apprete a djoum dans les mapans [me cacher ?] avant que Sarko ne me rafall [expulse]. A moins bien sur que je decide de quitter les choses avant que les choses ne me quittent. Pour le moment je science encore bindjiment [un peu]. » (Par Kamiche, le 14 mars 2006, 11h54, sur www.grioo.com)

(Gars c'est fort ! Moi-même je m'apprête à me cacher avant que Sarko ne m'expulse. A moins bien sûr que je ne décide de quitter les choses avant que les choses ne me quittent. Pour le moment, je réfléchis encore un peu – Telep, xxxx.)

Une traduction formelle des langues : l'alternance codique

communication et il implique un sentiment de reconnaissance mutuelle, de complicité et d'intimité. Ces phénomènes ont été décrits pour le Maghreb³, mais également plus généralement par Carol Myers-Scotton, avec des termes comme *bilingual peers* ou *solidarity syndrome*. Moncef Lahlou, travaillant sur le Maroc, a très bien vu cet aspect ; il répond également à ceux qui pensent que ne *codeswitchent* que les gens qui ne savent ni l'arabe ni le français :

« It is a linguistic behavior that indicates a choice, and a choice is by definition a sign of competence and ability rather than weakness or deficit. (...) Code-switching is their 'default-mode' of conversation, a mode which is in the middle of their linguistic continuum, with Moroccan Arabic at one end of the continuum and French at the other » (Lahlou 1991 : 182).

Le sentiment d'insécurité est tel qu'il suffit de faire remarquer au locuteur qu'il est en train de mélanger (c'est souvent inconscient), pour qu'il cesse immédiatement et passe au français. On ne pratique généralement pas les CS lorsque des monolingues de l'une des deux langues sont présents (sauf si les pairs décident d'exclure les monolingues) ; de même, dès qu'ils sont déstabilisés par un incident, ils se réfugient en général vers la langue la plus 'neutre', la moins chargée affectivement, c'est-à-dire le français dans le cas du Maghreb.

Quel cadre théorique choisir pour décrire la syntaxe du CS?

Il faut d'abord distinguer le mélange au niveau interphrasique, qui consiste en l'alternance d'énoncés complets, bien formés dans chacune des deux langues, du mélange intraphrasique ; il faut également traiter à part les *discourse markers*.

Dans l'histoire du traitement du CS intra-énoncé, on a deux approches : d'abord en termes d'alternance, puis plus tard en termes d'insertion.

³ Voir Abbassi, 1977 : 133-34, qui parle de *reciprocity, intimacy*, d'une pratique entre amis proches, situations informelles, anciens codisciples, collègues de travail), Myers-Scotton 1993 : 233 ; Lahlou 1991 : 182.

Les approches linéaires

Pendant longtemps, on abordait le CS en termes linéaires, analysant les éléments dans l'ordre où ils se présenteraient ; on établissait des nombreuses lois sur les séquences permises, prédisant des séquences impossibles. Ces lois se voyaient régulièrement violées, et on était obligé de produire de nouvelles lois⁴. On procédait également à des comptages, dénombrant les alternances, le nombre de séquences dans chaque langue. Très vite, ce modèle a montré ses limites parce que chaque nouveau corpus analysé venait démentir des lois très contraignantes.

Le MLF (*Matrix language frame*), modèle insertionnel

Carol Myers-Scotton a mis en place un modèle à vocation universelle avec son ouvrage de 1993. Depuis, elle travaille beaucoup à affiner son modèle, en collaboration avec Janice Jake et tous les chercheurs qui se sont lancés dans l'application pratique de son modèle. Le MLF ne concerne que le CS intra-énoncé ; il suppose la définition d'une hiérarchie dans les langues mélangées : il faut déterminer la langue matrice (LM) et la langue encadrée (LE). La LM définit le cadre syntaxique, elle organise les relations grammaticales au sein de l'énoncé, l'ordre des mots, et les éléments de la LE viennent s'insérer dans la LM. Le modèle tient aussi compte des correspondances plus ou moins étroites entre les structures des langues mélangées, ce qui aboutit, selon les cas, à une fusion plus ou moins harmonieuse.

Cette approche donne une souplesse et une finesse beaucoup plus grandes dans l'analyse ; la hiérarchisation permet d'expliquer aisément l'apparition en CS de séquences qui seraient impossibles dans la langue encadrée, du fait que c'est la langue matrice qui impose ses règles. De nouveaux cadres théoriques insertionnels se développent, voir en particulier celui de Louis Boumans (Boumans, 1998 et Boumans et Caubet, 2000).

⁴ Pour un historique des études du CS voir Boumans, 1998 et Boumans et Caubet, 2000, voir également pour un exemple d'approche linéaire, voir Norrrier, 1989 : 121-126-130 etc...)

Cécile Canut & Dominique Caubet, 2001, *Comment les langues se mélangent, code-switching en Francophonie*, Paris, l'Harmattan

Regarder en deçà / au-delà des formes ?

Traduire une ambiance implicite

- **Silaha chini ! Cyangwa nawe ngutumure... Allo !!!**
Unasikiya wewe ?? Mwa bajura mwe !,
Dépose ton arme ! Où bien je te pulvérise... Allo !!! Est-ce que tu m'entends toi ?? Bande de bandits !

L'échange verbal se passe entre un militaire et un milicien :

A : Wewe, hima uko ! Wewe ni mtu gani ? Jitambuwe !
Eh toi, ici vite ! Tu es qui ? Présente-toi !

B : Mimi ni Local Defence Force. Ndi ku kazi wana !

Moi je suis un Local Defence Force. Je suis au travail, voyons!

Cécile Canut & Dominique Caubet, 2001, *Comment les langues se mélangent, code-switching en Francophonie*, Paris, l'Harmattan, p. 101

Se positionner dans une perspective relationnelle

Romuald - oui + même le franc-anglais là + je le parle aussi très très bien + c'est facile ++ l'autre jour à la maison ma fille ne voulait pas que je vois son bulletin + j'ai entendu comment elle disait à sa soeur qu'elle ne va pas me montrer son bulletin + je suis venu la voir quand son amie était partie j'ai dit que l'enfant-ci tu me wanda seulement + je vais [du]comment + je wet₃₇₂ vos bulletins depuis et personne ne me shu₃₇₃ son travail + vous voulez me sisia ou quoi ++ j'ai j'ai dit comme ça et je suis parti ++ le matin dimanche elle est venue me voir que papa tu as appris à parler ça où + du coup le soir elle m'a apporté son bulletin et depuis c'est à moi qu'elle vient dire que tel garçon me dérange tel garçon est mon ami

(V. Feussi, 2008, « Le francanglais comme construction socio-identitaire du « jeune » francophone au Cameroun », p. 38 -

<http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/23/FEUSSI%20Valentin.pdf>

Quelles implications théoriques et méthodologiques ?

L'exemple suivant extrait de « Ndotu », chanson de Locko (<http://kamerlyrics.net/lyric-912-locko-ndutu>)

Everytime I step out of my casa
Pretty ladies everywhere I waka
Molla je te jure, je wanda
Es ce une Ewodi ou encore une fille beti
Muna Sawa aime voir façon les waist (Yé malé)
Mbindi mbindi ooh follow la vibe LOCKO
Baby wine for me, baby twerk for me
Baby danse l'Assikoo, ouais je yamoo ton ndombolo (biggy)

Parcours de vie et interprétations = fondements des langues

L'autre : Je souhaiterais pour commencer que l'on revienne sur ton itinéraire de chercheuse et que tu expliques d'où vient ton intérêt pour la sociolinguistique et ce qui t'a conduite, dans cet itinéraire, à cette discipline

Jacqueline Billiez (JB) : C'est une grande question que je me suis posée à plusieurs reprises et je vais forcément donner une réponse aujourd'hui très incomplète. On va peut-être pouvoir la compléter au fur et à mesure de l'entretien. Mon intérêt pour la sociolinguistique trouve sans doute ses origines dans une curiosité pour le langage et l'apprentissage des langues. Depuis toute petite, je m'interrogeais sur les langues de mon entourage, celles que j'entendais parler par des personnes différentes, et je me demandais ce qu'était une langue. Ensuite, à l'école, j'ai fait très tôt des constats sur les différences qui existaient entre la langue telle qu'elle était parlée au quotidien – la langue ordinaire – et celle qu'il fallait utiliser pour écrire, pour faire les rédactions, pour parler correctement, « faire des jolies petites phrases bien complètes ». Donc, à l'origine, un étonnement qui m'a marquée et que j'ai voulu creuser lorsque j'ai eu des choix à faire lors de mon cursus en sociologie. Je me suis d'abord embarquée dans cette discipline sur la base d'un intérêt profond pour une géographie humaine et la compréhension de la vie des hommes en groupe. Un ancien camarade de classe que j'ai rencontré lors d'une réunion d'anciens m'a rappelé que j'avais déclaré au moment de mes choix universitaires que j'allais faire de la sociologie car j'avais des comptes à régler avec la société...

L'autre : Quels étaient ces comptes à régler avec la société ?

JB: Je vais forcément les reconstituer. Très certainement les inégalités entre les hommes et les femmes, et les inégalités selon les origines sociales. Je sais que j'ai toujours caché les miennes dans le domaine scolaire lorsqu'on devait remplir les petites fiches destinées aux enseignants et sur lesquelles on devait déclarer la profession des parents. J'avais une famille compliquée donc je ne savais pas trop ce qu'il fallait écrire. Mais j'avais compris très vite qu'il valait mieux taire qu'on était d'une origine sociale défavorisée avec des parents ouvriers. Mon beau-père était ouvrier plâtrier peintre et je mettais parfois de manière subtile « peintre » pour laisser une interprétation possible, qui était celle d'« artiste peintre » bien sûr. D'autres fois, je ne remplissais pas cette rubrique. Donc j'ai été sensibilisée très tôt à ces inégalités sociales et des inégalités de traitement aussi en contexte scolaire. [...]

Galligani Stéphanie, 2012, « Sur le chemin du plurilinguisme : itinéraire d'une sociolinguiste. Entretien avec Jacqueline BILLIEZ », *L'Autre* 13-3, p. 255-261.

Telle que les voit HM, les idées de Humboldt sur le langage peuvent être résumées ainsi : l'étude du langage doit relever d'une science unique globale comportant philosophie, linguistique, poétique, esthétique, éthique, philosophie politique. Le rapport entre linguistique et philosophie se renouvelant, on serait conduit à « penser le multiple, la diversité, penser l'infini du langage, pour sortir des anthropologies de la totalité, du binarisme un plus un égale tout (la sémiotisation générale de la pensée) [...] L'enjeu : penser la poétique comme anthropologie, la théorie du langage comme continu corps-langage, langage-poème-éthique-politique » (*ib.*, p. 122). HM semble y voir le second indice qui porte à croire en l'actualité des idées de Humboldt.

A en croire HM, la grande erreur des linguistes est de chercher à se donner un objet et une méthode définis. En cela, les structuralistes cultivent « systématiquement un ensemble de contresens sur Saussure ». D'où l'idée que tout oppose Saussure au structuralisme ; et tout rapproche Saussure et Humboldt. Saussure et Humboldt seraient proches, d'abord, par leur destin : les deux sont incompris de leurs contemporains ; et leur méconnaissance dure longtemps. Curieuse coïncidence, au même moment paraissent les inédits de l'un et de l'autre.

Ensuite, Humboldt et Saussure auraient des affinités conceptuelles. HM dresse un tableau en 9 points, censé montrer l'affinité Humboldt / Saussure et l'opposition Saussure / structuralisme que voici (*ib.*, p. 123) :

<p><i>Saussure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sémiologie • Le lien langue-parole. Discours • Synchronie-diachronie = histoire • Associatif/syntagmatique • Système • Le radicalement arbitraire du signe comme historicité radicale • La théorie du langage postule une poétique • Une systématicité toute déductive • Le continu 	<p><i>le structuralisme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • sémiotisme • l'opposition langue / parole • l'opposition synchronie (état) / diachronie (histoire) • paradigmatique/syntagmatique • structure • l'arbitraire compris comme du conventionnalisme • l'opposition entre le radicalisme du cours / la folie des anagrammes • du descriptivisme • le discontinu
--	--

Le structuralisme ferait fausse route, selon HM, sur les points fondamentaux de la doctrine ; les distinctions synchronie / diachronie, syntagmatique / paradigmatique, langue / parole seraient contraires à l'esprit de Saussure. Cette affirmation est censée prendre appui sur *Écrits de linguistique générale*, (ci-après *Écrits*) ouvrage posthume de Saussure (2002). Celui-ci accorderait la priorité à la parole — « importance première du discours » (Meschonnic, 2004, p. 123). Ainsi, il serait bien proche de Humboldt qui écrit : « Il n'y a de langue que dans le discours lié, grammair et

6. AUTONOMIE DE LA LINGUISTIQUE

C'est l'autonomie des sciences de l'homme que semble regretter HM, quand il raille les « sciences régionales ». Or, « Nul ne doit regretter que les sciences de l'homme se soient affranchies, puisque l'abandon du souci spéculatif était le seul moyen pour elles d'accéder au stade positif » (Duméril, 1989, p. 71).

Cette autonomie est salutarie autant pour la science que pour la philosophie. Ainsi, la logique, émancipée, « s'est révélée extrêmement féconde [et] a insinué le soupçon dans la sphère du raisonnement philosophique : trop d'à peu près dans les termes, trop d'implicites dans les propositions » (*ibid.*). Critique qui a contribué à plus de cohérence dans les travaux philosophiques. De même, l'autonomie de la linguistique a rendu possible une avancée non négligeable dans la connaissance des langues et de leur structure : avancée qui, à son tour, a ouvert la voie à une critique constructive du discours philosophique sur le langage.

Soit la fameuse idée de Humboldt « langue, organe formateur de la pensée ». Les acquis de la linguistique permettent de déceler les imprecisions et approximations qu'elle renferme. La formule 'la langue détermine la pensée' ne peut avoir de sens que si l'on conçoit et la langue et la pensée comme des objets simples. Or, une langue est un système complexe, composé de sous-systèmes multiples comme phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique. D'où un ensemble de questions dont :

1° La détermination de la pensée par la langue signifierait-elle que le contour du système phonologique d'une langue influe sur la pensée de ses usagers ? C'est une implication potentielle de la formule de Humboldt, prise à la lettre. Cependant, il est peu probable que cette interprétation reflète l'intention de Humboldt. Vraisemblablement, pour Humboldt et ses adeptes, la pensée est conditionnée par la structure sémantique du lexique et — éventuellement — de la syntaxe ;

2° Strictement parlant, la formule implique que la pensée dans sa totalité est conditionnée par la langue. Il n'y a donc de pensée à proprement parler que dans et par la langue ; ce qui soulève plus d'un problème. Comment procède l'enfant qui s'approprie la structure complexe d'une langue s'il ne possède pas une pensée, s'il n'a aucune capacité à des opérations mentales préalables à l'acquisition de la langue et indépendamment de celle-ci ?⁸ L'acquisition d'une langue reste un mystère si l'on n'admet pas l'existence préalable d'une pensée, sauf à souscrire à la thèse spiritualiste de l'innéité du langage ;

3° Reconnaître l'existence d'une pensée prélingagière revient à admettre la multiplicité des formes de la pensée. Ce qui conduit à reconnaître la pensée aussi comme un objet complexe. On se trouve dès lors, face à une nouvelle série de questions : quelles sont les formes de la pensée qui sont

12. VISION HUMBOLDTIENNE DU LANGAGE

On pourrait soumettre à un examen circonstancié les autres «non-rapports» que voit HM entre Saussure et le structuralisme. Mais, serait-ce utile ? Je ne le crois pas. Car une critique rationnelle suppose des concepts au sens strict du terme, c'est-à-dire caractérisés par deux propriétés : explicitation et cohérence (Granger, 1967, p. 180) ; deux qualités qui — comme nous allons voir — manquent aux propos de HM comme à ceux de Humboldt.

En affirmant que la langue est une activité, veut-on donner à entendre qu'elle se construit dans le processus du discours, qu'elle prend forme ou qu'elle se renouvelle à mesure qu'avance le discours ? Cela semble probable quand on se rappelle d'autres propos de Humboldt :

Il n'y a de langue que dans le discours lié, grammair et dictionnaire peuvent à peine se comparer à son squelette mort. (Meschonnic, 2004, p. 123)

Pris au pied de la lettre, ces propos impliquent que : 1° la langue n'a d'existence que dans et par le discours ; 2° la grammair et le lexique ne reflètent guère aucune caractéristique de la langue. En clair, cela revient à nier l'existence tant des unités lexicales que des règles grammaticales en tant qu'éléments indépendants du discours. Autrement dit, à affirmer qu'il n'y a pas de système linguistique.

Or, dans un autre passage déjà cité, Humboldt écrit :

Pour que l'homme comprenne véritablement un seul mot [...], il faut déjà que la langue dans sa structure d'ensemble soit tout entière en lui. Il n'y a rien d'isolé dans la langue, chacun de ses éléments ne s'annonce que comme la partie d'un tout. (Humboldt, 2000, p. 85)

Mahmoudian M., 2012, « Humboldt et la linguistique d'aujourd'hui », *Cahiers de L'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage*, n° 33, pp. 257-277.

